



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
 DE GOVEN**

**SEANCE DU 03/04/2023**  
**DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023**  
**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER

**PROCURATION(S)** : Laurent KERIVEL donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY, Nicolas ELLEOUET à Loïc HERVOIR

**EXCUSE(S)** : Fabrice GAUBERT, Florence GOURMELEN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-François PLAIN

**Ressources Humaines 2023.04.016 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
 AVEC EFFET AU 15/04/2023 - service entretien des locaux**

M. le Maire informe l'assemblée :  
 Vu le CGCT, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,  
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L542-2,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).  
 En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de la réorganisation du service Entretien des locaux, suite au départ par voie de mutation d'un agent au 01/12/2022, à la vacance de son poste et au recrutement infructueux, il convient de créer et/ou de supprimer et/ou modifier la durée hebdomadaire de plusieurs emplois.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 24 mars 2022,  
 Vu la proposition de répartition des temps d'entretien des locaux pour les différents bâtiments, tel que présentée dans la note adressée aux conseillers municipaux,

M. le Maire propose à l'assemblée les décisions suivantes, avec effet au 15 avril 2023 :

	Temps de travail des postes	
	Crés	Supprimés
CREATION poste permanent d'adjoint technique TNC	16,5/35 <sup>e</sup>	
SUPPRESSION poste permanent d'adjoint technique TNC		23,60/35 <sup>e</sup>
SUPPRESSION poste non permanent d'adjoint d'animation TNC		5,27/35 <sup>e</sup>
CREATION poste permanent d'agent de maîtrise TNC	32,5/35 <sup>e</sup>	
SUPPRESSION poste permanent d'agent de maîtrise TNC		31,90/35 <sup>e</sup>
CREATION poste non permanent d'adjoint technique TNC	19/35 <sup>e</sup>	
SUPPRESSION poste non permanent d'adjoint technique TNC		9,67/35 <sup>e</sup>
CREATION poste non permanent d'adjoint technique TNC	16,5/35 <sup>e</sup>	
SUPPRESSION poste non permanent d'adjoint technique TNC		14,46/35 <sup>e</sup>
CREATION poste non permanent d'adjoint technique TNC	14,5/35 <sup>e</sup>	
SUPPRESSION poste non permanent d'adjoint technique TNC		14,21/35 <sup>e</sup>
<b>totaux</b>	<b>+99/35<sup>e</sup></b>	<b>-99,11/35<sup>e</sup></b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire présentée dans le tableau ci-dessus,
- DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence, à compter du 15/04/2023,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 14/04/23  
Le Maire Norbert Saulnier



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the text 'Le/La secrétaire de séance,'.